UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2024-03-14-10

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 14 mars 2024 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 24
Nombre de membres ayant donné procuration : 07
Nombre d'absents non représentés : 04
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le jeudi 14 mars 2024 à 14h30 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

10 - Formation : contrat de professionnalisation : modification et régularisation du taux horaire (ISA BTP)

APPROUVE la demande de modification du coût horaire à appliquer pour les nouveaux contrats de professionnalisation de l'ISA BTP au titre de l'année 2023-2024, soit 19€/heure.

VOTE : POUR : 19 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 12

Pau, le 15 mars 2024
Le Président,

Laurent **BORDES**

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 25/03/2024